

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 07 OCT. 2024

**fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein
du comité social d'administration de l'administration centrale**

NOR : JUST2426554A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité social d'administration de l'administration centrale et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
UNSA Justice (4 sièges)	Mme DEBATS Sandrine Mme MIN Corinne Mme FAUTRA Aline Mme KASSID Zohra	Mme AGUILERA Estelle M. MARTIGNE Christophe M. LUCAS Sébastien M. ESTIBALS Jean-Marie
CFDT fédération interco (3 sièges)	Mme FRANCOIS Emmanuelle M. REDARES Jean-Jacques Mme MACLE Maryne	Mme MATIAS Elisabeth Mme HEROGUEL Anne-Laure M. PINHO Jean-Philippe
CGT - SM (3 sièges)	Mme BARTHEZ Floriane Mme NANCEL Stéphanie Mme MOUTOUSSAMY-RIQUET Elsa	Mme LELAURIN Alexa Mme CHILLON Sandie M. NONY Fabien
FO (1 siège)	M. LEFUMEUX Etienne	M. COHEN Guy

Article 2

L'arrêté du 25 avril 2023 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration de l'administration centrale est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le **07 OCT. 2024**

Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice du dialogue social, de la négociation
et de la qualité de vie au travail,



S. REYNES